



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2696

OBJET

**Convention d'occupation privative du domaine public entre le SMDEA09
et la société INFRACOS, changement de gestionnaire**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Présents : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL

Excusés : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,

Absents : Henri BENABENT, Christian LOUBET

Procurations : Raymond BERDOU donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Marc SANCHEZ
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Secrétaire de séance : Elisabeth CLAIN

Considérant que le SMDEA09 avait initialement mis à la disposition de SFR un emplacement sis route des Crêtes à Rieux-Volvestre (31 310), parcelle cadastrée section OA n° 0377 afin que ce dernier puisse implanter et exploiter des infrastructures et équipements techniques de télécommunication.

Considérant qu'une convention avait donc été conclue entre SFR et le SMDEA09 en date du 14 mars 1994. SFR, l'opérateur de téléphonie, a délégué la gestion du patrimoine à la société INFRACOS qui devient détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'exploiter les réseaux de communications électroniques.

Considérant que les parties se sont rapprochées afin de régulariser la situation par le biais d'une nouvelle convention, ayant pour objet de mettre à jour les conditions de contractualisation.

Considérant ladite convention jointe en annexe de la présente délibération.

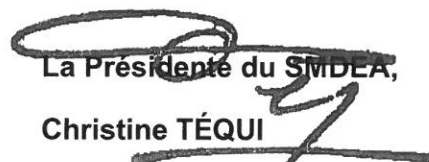
Oui l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ladite convention

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer la convention d'occupation privative du domaine public entre le SMDEA09 et la société INFRACOS.


La Présidente du SMDEA,
Christine TÉQUI